Évaluation indépendante du Disability Rights Fund et du Disability Rights Advocacy Fund

(Avril 2019 - décembre 2022)

RAPPORT D'ÉVALUATION | AOÛT 2023

Universalia logo, a black and blue offset oval around the name of Universalia.


**CopyrightCopyright symbol Universalia 2023, tous droits réservés**

Universalia Management Group

245 Victoria Avenue, Suite 200

Westmount, Montreal, Quebec

Canada H3Z 2M6

**universalia@universalia.com**

**Préparé par:** Elisabetta Micaro, Meaghan Carly Shevell, Maria Fustic, Annika Tierney-Lemisio, Belly Lesmana, Rasak Adekoya

**Assurance qualité par:** Katrina Rojas

***“Plus le mouvement des personnes handicapées sera diversifié, mieux nous pourrons créer une société inclusive.”***

***“Le financement. C'est ce qui nous aide vraiment dans notre travail. Le partenariat est également très important. Nous ne pouvons pas faire ce travail seuls.”***

***“Dans l'ensemble, la diversité accrue au sein du mouvement des personnes handicapées a renforcé le sentiment de solidarité, de collaboration et d'autonomisation de notre organisation.”***

***“L'environnement de collaboration favorisé par le mouvement des personnes handicapées nous a donné l'occasion de travailler en réseau, d'apprendre et de partager les meilleures pratiques avec d'autres organisations et défenseurs des droits. Ces interactions nous ont permis d'élargir nos perspectives, d'acquérir de nouvelles connaissances et d'améliorer nos approches en matière de soutien aux personnes souffrant de handicaps psychosociaux.”***

Remerciements

Universalia souhaite exprimer sa gratitude à tous ceux qui ont contribué à cette évaluation.

Nous remercions tout particulièrement toutes les personnes qui ont participé à l'évaluation pour le temps qu'elles ont consacré et la générosité dont elles ont fait preuve en partageant leurs expériences et leurs points de vue sur le Fonds pour les droits des personnes handicapées. Nous remercions tout particulièrement le personnel du Disability Rights Fund pour sa collaboration et son assistance tout au long du processus d'évaluation, ainsi que les bénéficiaires du Disability Rights Fund pour le temps qu'ils ont consacré à rencontrer l'équipe d'évaluation.

Résumé exécutif

**Contexte**

Cette évaluation fournit un examen approfondi des contributions du Fonds pour les droits des personnes handicapées (DRF)/Fonds de défense des droits des personnes handicapées (DRAF) au mouvement des personnes handicapées d'avril 2019 à décembre 2022 dans trois pays sélectionnés : Fidji, Indonésie et Nigeria. Son objectif était de fournir des preuves, dans ces trois pays, des contributions du DRF et de l'impact potentiel de l'assistance technique (AT) du DRF sur le mouvement des personnes handicapées à différents niveaux (individuel, organisationnel, systémique/mouvement), et de leur travail en faveur de la diversification des mouvements de personnes handicapées, y compris, mais sans s'y limiter, la diversification des genres. L'évaluation visait également à identifier les contributions spécifiques du DRF à un échantillon de réalisations clés en matière de défense des droits des personnes handicapées.

Cette évaluation a été menée par le groupe de gestion Universalia, l'équipe d'évaluation étant composée d'évaluateurs internationaux et nationaux de chacun des trois pays et de personnes vivant avec un handicap. L'évaluation a été commandée avec le soutien du Bureau de la démocratie, des droits et du travail (DRL) du Département d'État des États-Unis et du Département australien des affaires étrangères et du commerce (DFAT), deux donateurs du Fonds.

**Méthodologie**

L'équipe d'évaluation a impliqué les bénéficiaires, le personnel et les principaux bailleurs de fonds du DRF dans la co-conception des objectifs et de la portée de l'évaluation, dans l'élaboration des questions principales de l'évaluation, de la méthodologie et des résultats attendus, et dans l'analyse des données.

L'évaluation s'est appuyée sur des données quantitatives et qualitatives, recueillies lors d'entretiens avec des informateurs clés, d'ateliers et d'examens de documents. Des ateliers de réflexion ont été organisés avec les bénéficiaires afin de valider l'interprétation des données collectées et de combler les lacunes éventuelles.

L'évaluation a été confrontée à quelques limites, à savoir : i) l'atteinte d'échantillons ciblés pour certains groupes de parties prenantes (c'est-à-dire les organisations de personnes handicapées (OPH) à Fidji, et les fonctionnaires gouvernementaux à Fidji et au Nigeria), et ii) un calendrier de collecte de données comprimé. Les mesures d'atténuation de ces limitations comprenaient des ateliers de création de sens, la triangulation des données à travers différentes sources, et une session en ligne avec le comité d'évaluation du DRF pour trianguler et valider davantage les données.

**Résultats de l'évaluation**

L'approche du DRF en matière d'assistance technique a évolué au cours des deux dernières années. Elle s'est d'abord concentrée sur l'appui au plaidoyer et englobe désormais un renforcement organisationnel plus large, en réponse à la reconnaissance des liens étroits entre la capacité organisationnelle et un plaidoyer efficace (**constat** **1**). Les modalités d'assistance technique du DRF ont été utilisées à des degrés divers dans les trois pays et selon les types de bénéficiaires, les données indiquant que les bénéficiaires du Nigeria, situés dans des zones urbaines et axés sur le polyhandicap, ont eu le plus recours à l'assistance technique (**constat** **2**). Les bénéficiaires notent que le soutien direct du personnel du DRF est opportun, réactif et fiable (**constat** **9**). Grâce à ses diverses modalités d'assistance technique (et à d'autres formes de soutien), le DRF a contribué aux processus d'autonomisation des bénéficiaires, avec des effets à la fois au niveau individuel et au niveau organisationnel. Les bénéficiaires, y compris les bénéficiaires marginalisés, ont acquis la confiance nécessaire pour lutter pour leurs droits, travailler en réseau avec d'autres acteurs et accéder aux forums et événements internationaux, et ont mené à bien des actions de plaidoyer (**constats 3 et 4**). Dans les trois pays, les bénéficiaires interrogés sont devenus des partenaires des autorités nationales et locales et des acteurs clés dans le développement d'initiatives en faveur de l'intégration des personnes handicapées. Comme le montre la section du rapport intitulée « Réalisations clés en matière de plaidoyer », l'assistance technique ponctuelle du DRF à des moments critiques a permis de soutenir les bénéficiaires dans des réalisations qui représentent des étapes importantes dans la réalisation des droits des personnes handicapées, comme dans le cas de l'adoption de la loi sur les violences sexuelles en Indonésie ou de la loi nationale sur le handicap au Nigéria. Ces réalisations sont également devenues une plateforme et un précédent positif pour de futures initiatives et politiques inclusives (**constat 8**). Les facteurs favorables et défavorables aux principales réalisations sont liés à la capacité des mouvements de personnes handicapées, aux capacités des gouvernements et aux normes sociales, croyances et attitudes profondément enracinées, mais qui évoluent progressivement (**constat 10**). Les bénéficiaires ont relevé les difficultés suivantes - dont certaines sont liées à des obstacles structurels - pour accéder à l'assistance technique du DRF et l'utiliser, notamment la communication sur les buts, les objectifs, les résultats escomptés et les modalités de mise en œuvre de l'assistance technique, les limites linguistiques et la pénurie de prestataires d'assistance technique tenant compte du handicap aux niveaux national et régional (**constat 5**).

L'un des principaux objectifs des subventions du DRF a été d'accroître l'inclusion des personnes handicapées et d'élargir la diversité et la portée géographique des organisations de personnes handicapées impliquées dans la promotion de l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), en particulier au niveau local. Guidée par ses plans stratégiques et ses lignes directrices en matière de genre, le DRF a appliqué une optique de transformation du genre à l'octroi de subventions, à l'assistance technique et au travail de plaidoyer en investissant dans un financement dédié aux groupes marginalisés, tels que les OPH dirigés par des sourds-aveugles et des femmes, et en reflétant de plus en plus les intérêts des bénéficiaires marginalisés et de la base. L'évaluation a montré que ces efforts ont contribué à sensibiliser davantage les bénéficiaires à l'intersectionnalité du handicap, par exemple en tenant compte des intersections entre le genre, les identités autochtones ou l'orientation sexuelle, l'identité et les expressions de genre, et les caractéristiques sexuelles (SOGIESC) et le handicap. Les bénéficiaires de subventions dans les trois pays ont fait part d'une visibilité et d'une inclusion croissantes des OPH axées sur les déficiences intellectuelles et la santé mentale, avec différents degrés de progrès vers la diversification des genres et la représentation des OPH dirigées par des femmes, et des progrès moins cohérents concernant l'inclusion des dimensions SOGIESC. Plusieurs bonnes pratiques et stratégies efficaces sont ressorties de l'évaluation en ce qui concerne la contribution du DRF à la diversification du mouvement des personnes handicapées, notamment le soutien à l'enregistrement et au renforcement des nouvelles organisations de personnes handicapées, l'utilisation de subventions de coalition incluant les nouvelles organisations de personnes handicapées et la participation des personnes handicapées « moins visibles » aux réunions des bénéficiaires de subventions et à d'autres forums (voir également la section du rapport intitulée « Leçons apprises »). L'approche du DRF en matière de diversification a également contribué au développement de collaborations plus fréquentes et plus solides entre des groupes croisés au sein du mouvement du handicap et, dans une certaine mesure, avec d'autres mouvements de justice sociale. Les bénéficiaires de subventions dans les trois pays, en particulier en Indonésie, ont signalé qu'ils étaient de plus en plus conscients de la diversité des personnes handicapées et de leurs difficultés spécifiques. La diversification a également été illustrée par l'élargissement de la portée des programmes de défense du handicap des bénéficiaires, qui incluent les personnes âgées handicapées, les enfants handicapés, les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transgenres, les queers et les intersexués (LGBTQI) handicapés, la communauté des sourds-aveugles, les personnes vivant avec un handicap psychosocial, les enfants dans les conflits armés et les personnes handicapées, les handicaps psychosociaux, les enfants en conflit avec la loi, les personnes handicapées vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine et le syndrome de l'immunodéficience acquise (VIH/sida), la lèpre, et celles qui se trouvent dans des contextes d'urgence ou de réduction des risques de catastrophe (RRC). Avec cette extension du champ d'action, le DRF a également soutenu d'importantes collaborations sur des questions transversales avec des organisations non axées sur le handicap et des « non-OPD » (**constat 6**).

La diversification du mouvement du handicap est un processus à long terme et le DRF y contribue avec son groupe de bénéficiaires. Plusieurs obstacles et points de division subsistent au sein du mouvement du handicap et parmi les bénéficiaires, notamment la rivalité entre les OPH, la non-reconnaissance de certains types de handicaps, une connaissance limitée de l'intersectionnalité et une conscience limitée des défis auxquels sont confrontés les groupes les plus marginalisés. À cela s'ajoutent des facteurs externes qui entravent la collaboration entre les bénéficiaires et, plus largement, entre les OPH et d'autres organisations (**constat 7**).

**Conclusions**

L'importance de ne laisser personne de côté grâce à un soutien soutenu, multidimensionnel, flexible et sans restriction, nécessaire au changement, est soulignée par cette évaluation. Cette évaluation a confirmé que le soutien du DRF entre 2019 et 2022 a contribué à des impacts aux trois niveaux ; les membres individuels des organisations bénéficiaires ont acquis la confiance et l'estime de soi pour commencer ou poursuivre le travail de plaidoyer, les OPH ont renforcé leur capacité organisationnelle, et les gouvernements, les organisations de la société civile (OSC) et d'autres acteurs sociétaux modifient lentement leurs croyances, attitudes et actions à l'égard du handicap et des personnes handicapées.

Cette évaluation a également confirmé que l'approche du DRF basée sur la confiance avec ses bénéficiaires est essentielle pour les soutenir dans leurs processus de plaidoyer et de renforcement organisationnel : les bénéficiaires ont développé des relations solides et divers réseaux d'alliés, ont mis en pratique les connaissances acquises et ont continué à renforcer leur confiance et leur capacité de plaidoyer.

La participation et l'accessibilité ont été les principaux engagements du DRF, qui a évité l'approche « taille unique ». Cependant, l'équilibre entre les exigences des donateurs et les diverses réalités sur le terrain représente toujours un défi pour les fonds intermédiaires comme le DRF, qui cherchent à éviter de transférer le fardeau des donateurs aux bénéficiaires. En effet, ce fardeau se traduit souvent par des exigences administratives strictes et de la paperasserie qui réduisent en fin de compte la capacité des OPH à accéder aux fonds et donc à participer aux efforts de plaidoyer.

Bien que les réalisations des bénéficiaires du DRF et du mouvement plus large des personnes handicapées soient remarquables, il reste encore une énorme quantité de travail à accomplir par les personnes handicapées et leurs organisations, car elles reçoivent très peu de soutien dans le paysage financier actuel qui ne donne pas la priorité aux personnes handicapées ou aux OPH. Le DRF est un petit partenaire et ses contributions ne peuvent à elles seules résoudre les énormes obstacles structurels et externes qui empêchent encore l'avènement de sociétés véritablement inclusives à l'égard des personnes handicapées. Pour que le changement se produise et soit durable, il doit se faire au niveau systémique, ce qui nécessiterait - entre autres - un soutien financier et non financier qui s'éloigne des approches basées sur les projets, une coordination plus forte entre les partenaires du développement et les acteurs nationaux à tous les niveaux, l'intégration du handicap dans toutes les interventions, et une mobilisation accrue des ressources pour le handicap.

**Résumé des recommandations**

***Recommandations générales***

**Recommandation 1** : Le DRF devrait offrir des opportunités plus fréquentes et plus régulières aux bénéficiaires de se connecter, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres et des autres. Ce faisant, DRF devrait maintenir une perspective intersectionnelle pour soutenir la diversité au sein du mouvement des personnes handicapées et le renouvellement du leadership des OPH.

*Contexte*: Cette recommandation est basée sur les demandes récurrentes des bénéficiaires des trois pays d'avoir plus de réunions et d'échanges avec d'autres bénéficiaires, et de participer à des conférences régionales et internationales et à des événements d'apprentissage. Le DRF pourrait y parvenir en tirant parti de la portée régionale et multi-pays de son travail et de sa présence. Cela nécessite des accords de financement avec les donateurs du DRF qui lui permettent d'être flexible pour répondre aux différents besoins organisationnels et financer les échanges d'apprentissage entre les bénéficiaires.

**Recommandation 2** : Le DRF devrait maintenir - et, dans la mesure du possible, renforcer - son approche participative et dirigée par les bénéficiaires en matière d'octroi de subventions, d'assistance technique et de plaidoyer.

*Contexte* : Comme indiqué dans le constat 9, les bénéficiaires apprécient le plus l'approche de la Fondation basée sur la confiance, qui s'appuie sur les décisions des bénéficiaires et n'a pas l'intention d'influencer leur agenda ou de fixer leurs priorités. Il s'agit d'une constatation récurrente dans d'autres évaluations du travail du DRF. Alors que l'organisation élabore un nouveau plan stratégique, il sera important qu'elle maintienne cette approche et, dans la mesure du possible, qu'elle la renforce afin de s'assurer que ses bénéficiaires et le mouvement des personnes handicapées dans chaque pays sont ceux qui définissent leurs priorités en matière de plaidoyer et de renforcement des capacités

**Recommandation 3** : Alors que le DRF élabore son nouveau plan stratégique, il convient d'accorder une attention particulière à l'adaptation de certains aspects de son modèle d'octroi de subventions et d'autres formes de soutien.

*Contexte* : L'évaluation souligne la nécessité pour le DRF d'examiner comment le modèle d'octroi de subventions peut être mieux adapté pour soutenir le plaidoyer, l'assistance technique et la diversification du mouvement. En ce qui concerne le soutien au plaidoyer, les options potentielles comprennent la création d'un fonds d'urgence qui peut être utilisé par les bénéficiaires pour des initiatives de plaidoyer si nécessaire, l'octroi de subventions pluriannuelles et la poursuite de l'allègement des exigences en matière de rapports pour les bénéficiaires. En ce qui concerne l'assistance technique, le DRF pourrait envisager d'adopter une approche à plus long terme en la dissociant des besoins d'un projet spécifique et en la liant plutôt à l'objectif de renforcement des capacités des bénéficiaires et de l'ensemble du mouvement des personnes handicapées dans chaque pays (voir également la recommandation 4 sur la pénurie de prestataires d'assistance technique en matière d'inclusion des personnes handicapées). En ce qui concerne la diversification, si elle doit rester une priorité dans le nouveau plan stratégique, des efforts supplémentaires devraient être déployés pour garantir l'accessibilité de leurs processus, de leurs outils et de leur communication à l'ensemble de leurs bénéficiaires, dont les types de handicap, la maîtrise de l'anglais et les capacités technologiques varient.

***Domaine de priorité : Assistance technique***

**Recommandation 4 :** Lorsque le DRF réexamine sa nouvelle stratégie d'assistance technique, il devrait s'assurer que cette stratégie clarifie les attentes en matière d'assistance technique, y compris les objectifs, les finalités, les résultats escomptés et les modalités d'accès à l'assistance technique. Le DRF doit également s'assurer que l'approche de l'AT est cohérente avec les résultats attendus. Une fois la stratégie adoptée, il convient de créer des espaces réguliers pour la faire connaître au personnel et aux bénéficiaires. Le DRF devrait également se concentrer sur les priorités identifiées jusqu'à présent dans le projet de stratégie d'AT 2.0.

*Contexte* : Comme le montrent les constats 1 et 5, la frontière entre l'assistance technique et le renforcement organisationnel est floue, ce qui entraîne une certaine confusion chez les bénéficiaires et des divergences d'interprétation au sein du personnel du DRF quant à la nature de l'assistance technique et à la manière d'y accéder. La nouvelle stratégie d'AT doit communiquer - dans un langage clair et simple - le but, les objectifs, les modalités et les résultats attendus. Certaines mesures concrètes de socialisation de la stratégie d'assistance technique peuvent inclure des lignes directrices simplifiées fournies dans les langues appropriées, des échanges d'apprentissage trimestriels ou semestriels sur l'accès et l'utilisation de l'assistance technique par les bénéficiaires, et des webinaires par pays ou région pour expliquer plus en détail les appels à manifestation d'intérêt lorsqu'ils sont publiés.

**Recommandation 5 :** Pour remédier à la pénurie de prestataires d'assistance technique en matière d'inclusion du handicap, Le DRF devrait, à court terme, continuer à établir une liste de prestataires d'assistance technique à identifier parmi les bénéficiaires de ses subventions. A long terme, le DRF, ses bénéficiaires et ses bailleurs de fonds de longue date pourraient envisager de développer des partenariats stratégiques avec un plus grand nombre d'acteurs afin de renforcer collectivement les capacités nationales en matière d'inclusion du handicap.

*Contexte*:Le constat 5 a mis en évidence la pénurie de prestataires d'assistance technique en matière d'inclusion du handicap dans les trois pays. Dans le même temps, les constats 3 et 4 ont montré que les bénéficiaires de subventions et les OPH deviennent des partenaires clés des gouvernements dans l'élaboration de solutions d'inclusion du handicap. Le constat 4 montre également que certains bénéficiaires ont acquis au fil du temps les connaissances et l'expérience nécessaires pour assumer ce rôle et devenir des prestataires d'assistance technique au sein du mouvement des personnes handicapées. Ce groupe est encore très petit par rapport aux besoins, mais le potentiel est important car de nombreux bénéficiaires travaillent sur le plaidoyer lié à la CDPH depuis des années dans de nombreux domaines différents. Le DRF identifie déjà les bénéficiaires susceptibles de fournir une assistance technique incluant le handicap. Afin de générer des changements plus durables, à long terme et systémiques, le DRF, ses bénéficiaires et ses bailleurs de fonds devraient encourager les partenariats multipartites, avec l'objectif à long terme de renforcer les capacités techniques nationales en matière d'inclusion du handicap, ce qui inclurait une cohorte de prestataires d'assistance technique au niveau national ou, au moins, au niveau régional.

***Domaine de priorité : Diversification du mouvement des personnes handicapées***

**Recommandation 6 :** Pour relancer la dynamique de diversification du mouvement des personnes handicapées, le DRF peut accompagner son soutien à la sensibilisation d'un soutien au renforcement des capacités en matière de diversité et d'intersectionnalité des dirigeants d'OPD jusqu'au niveau de la base.

*Contexte* : Comme indiqué dans la conclusion 6, des avancées positives ont été réalisées dans la diversification du mouvement du handicap afin qu'il soit plus inclusif pour un plus grand nombre de groupes. Toutefois, il s'agit d'un processus continu qui nécessite des efforts vigoureux et concertés de la part de tous les responsables, avec le soutien des acteurs du développement, afin de maintenir l'élan et de tirer parti des premiers changements d'état d'esprit qui se produisent grâce aux activités de sensibilisation. Pour soutenir ce processus, le DRF devrait accorder une plus grande priorité à la fourniture d'un soutien ciblé en matière de renforcement des capacités aux organisations qui œuvrent en faveur de la diversification. Dans le cadre de cet effort, il sera essentiel de continuer à renforcer la compréhension des dirigeants d'OPD et de la société civile sur l'intersectionnalité des handicaps avec d'autres identités sociales, telles que le genre, la race et le statut socio-économique, et sur la façon dont les multiples formes de discrimination se croisent. En outre, le DRF peut investir dans des efforts de recherche et de documentation qui mettent en lumière les expériences et les défis auxquels sont confrontés les groupes de personnes handicapées sous-représentés. Cela peut aider à construire une base de preuves plus solide et à soutenir les efforts de plaidoyer qui donnent la priorité aux besoins et aux préoccupations des diverses communautés de personnes handicapées.

**Recommandation 7 :** La diversification du mouvement des personnes handicapées pourrait être renforcée par une plus grande collaboration entre les mouvements et les groupes difficiles à atteindre et exclus, tels que les populations rurales, les groupes d'identification SOGIESC, les jeunes personnes handicapées en tant qu'auto-représentants et d'autres types de handicaps marginalisés.

*Contexte* : Le DRF peut soutenir les bénéficiaires dans leurs efforts de plaidoyer en leur fournissant des ressources et des conseils sur la manière d'aborder les obstacles et les problèmes spécifiques rencontrés par les divers groupes de personnes handicapées identifiés dans le constat 7, par exemple par la sensibilisation et la diffusion de messages, les échanges d'apprentissage, le mentorat, les communautés de pratique et l'investissement dans des initiatives de plaidoyer intersectionnelles et des activités de recherche. Ces initiatives pourraient faciliter l'apprentissage croisé et la collaboration et inspirer des approches novatrices de la diversification au sein du mouvement du handicap. Le DRF devrait continuer à déployer des stratégies innovantes pour attirer les groupes difficiles à atteindre, notamment ceux des zones rurales, et aider les bénéficiaires tout au long du processus de création et d'établissement des organisations (par exemple, en soutenant le développement des politiques et de l'enregistrement des OPH et en s'appuyant sur les organisations faîtières pour soutenir l'inclusion et l'intégration des OPH marginalisées), et investir dans des programmes de soutien par les pairs qui mettent en relation les OPH classiques avec les groupes marginalisés. Enfin, le DRF est fortement encouragé à soutenir le développement professionnel des jeunes défenseurs du handicap et le transfert intergénérationnel des connaissances en matière de défense du handicap, afin de faire des jeunes la prochaine génération de champions du handicap.

**Recommandation 8 :** Pour étendre la collaboration entre le mouvement du handicap et d'autres mouvements de justice sociale, le DRF peut investir dans la défense de l'intégration du handicap dans des espaces qui ne sont pas encore inclusifs, par exemple au sein des mouvements de défense des droits des femmes et dans les forums sur le changement climatique.

*Contexte* : Bien qu'il y ait une augmentation des OPH dirigées par des femmes, les femmes et les filles handicapées ne sont toujours pas pleinement représentées ou incluses de manière significative dans les mouvements féministes. Les entretiens ont également révélé que très peu d’OPH, voire aucune, travaillaient dans le secteur du climat, et qu'elles n'étaient pas sensibilisées aux impacts du changement climatique sur les personnes handicapées. Sans cette sensibilisation, les personnes handicapées ne sont pas encore en mesure de revendiquer leurs droits à participer et à contribuer de manière significative à la justice climatique ou à la prise de décision liée à l'environnement. Il est nécessaire de renforcer la sensibilisation aux effets du changement climatique sur les personnes handicapées afin d'accroître cette demande. Pour ce faire, il faut investir davantage dans l'intégration du handicap dans les forums sur le changement climatique, par exemple en intégrant les personnes vivant avec un handicap dans les conseils consultatifs sur le changement climatique.

**Résumé des leçons apprises**

**L'investissement dans les organisations émergentes est essentiel pour la diversification du mouvement :** L'investissement du DRF dans les organisations émergentes, y compris le renforcement organisationnel, a contribué à diversifier le mouvement du handicap en consolidant les groupes marginalisés en tant qu'entités plus établies et en renforçant les leaders du handicap. Le DRF est encouragée à continuer d'investir dans les OPH marginalisées, en particulier dans l'élargissement et l'expansion de leur succès dans le soutien aux OPH dirigées par des femmes.

**Les capacités des organisations de personnes handicapées et de leurs défenseurs à travailler de manière intersectionnelle sont cruciales pour diversifier davantage les mouvements de personnes handicapées.** Il s'agit notamment de promouvoir les compétences culturelles, d'encourager les pratiques inclusives et de fournir des formations et des ressources qui répondent aux besoins spécifiques des différents types de handicap et des groupes marginalisés. L'évaluation identifie la collaboration entre les mouvements comme une meilleure pratique, le partage des ressources et l'alignement des efforts pour favoriser une voix plus forte et plus unifiée afin de conduire un changement positif. La sensibilisation du public aux droits, aux besoins et aux capacités des personnes handicapées est une première étape vitale qui plante des graines fructueuses pour les processus de transformation. Les campagnes et initiatives éducatives qui remettent en question les stéréotypes, combattent la stigmatisation et promeuvent une compréhension plus inclusive du handicap peuvent contribuer à la diversification du mouvement.

L'approche du DRF en matière d'engagement diversifié et inclusif a également été jugée fructueuse ; il est essentiel d'impliquer activement dans les processus décisionnels des personnes handicapées d'origines et de types de handicaps différents. En outre, la flexibilité du DRF, qui adopte une approche plus personnalisée (plutôt qu'une approche unique), a également été considérée comme une bonne pratique dans ce domaine, car elle reconnaît que le paysage du handicap est dynamique et évolutif. Le mouvement devrait être flexible et adaptable pour répondre aux questions émergentes, aux besoins changeants et aux contextes sociaux en évolution.

**Un soutien multidimensionnel durable, la diversification des stratégies d'engagement dans les efforts de plaidoyer et la disponibilité en temps voulu de ressources flexibles sont essentiels au succès des activités de plaidoyer.** Les principales réalisations en matière de plaidoyer dans les trois pays sont le résultat d'un apprentissage répété à partir de petites réussites et d'échecs qui se sont accumulés sur une longue période. Les voyages qui ont abouti à ces réalisations ont commencé il y a plus de dix ans et ont été marqués par le plaidoyer acharné des OPH, soutenus par un large éventail d'alliés, notamment d'autres OSC, des bailleurs de fonds, des gouvernements, des organisations non gouvernementales internationales (ONGI) et des partenaires internationaux du développement. Ce qui a rendu ce soutien efficace - en particulier dans le cas du soutien du DRF - c'est la diversité de ses formes (soutien financier, assistance technique, mise en réseau, renforcement des capacités organisationnelles), les valeurs sur lesquelles il s'appuie (confiance, participation) et sa nature répétée. Ce soutien a permis aux bénéficiaires de développer leurs connaissances et leur expérience au fil du temps, d'établir et de développer des relations clés tant au sein du mouvement du handicap qu'en dehors, de tirer des leçons des succès et des échecs et d'adapter leurs stratégies de plaidoyer et leurs messages en conséquence, d'élaborer et d'affiner leur discours, d'apprendre à connaître leurs cibles de plaidoyer et l'étendue de leur influence sur elles. D'autres aspects importants de ce soutien ont été sa flexibilité, avec la possibilité de réaffecter les subventions, et la disponibilité de ressources supplémentaires - comme dans le cas des subventions d'opportunité spéciale fournies par le DRF pour soutenir les activités stratégiques à des moments clés du plaidoyer.

**La participation limitée de divers groupes limite également le succès du plaidoyer.** L'évaluation a montré que si les victoires en matière de plaidoyer dans les trois pays ont été considérées comme des réalisations majeures pour les personnes handicapées et le mouvement du handicap, leurs effets ont été quelque peu limités aux OPH impliqués dans les efforts, souvent situés dans les zones urbaines. C'est notamment le cas des réponses au coronavirus (COVID19) au Nigéria et aux Fidji, qui incluent les personnes handicapées. C'est également le cas de la CDPH, qui est encore souvent inconnue des groupes les plus marginalisés. Cette évaluation a permis de réaffirmer l'importance de ne laisser personne de côté dans les efforts visant à réaliser les droits de l'homme fondamentaux.

**Les approches participatives de l'évaluation incluant les personnes handicapées sont inestimables pour maximiser la pertinence et l'appropriation du processus.** Conformément aux principes du DRF en matière d'octroi de subventions, l'équipe d'évaluation a appliqué une approche fortement participative et inclusive des personnes handicapées à toutes les phases de l'évaluation. L'engagement a été poussé au-delà de l'approche « traditionnelle » consistant à offrir la possibilité de participer à l'évaluation uniquement dans le cadre d'entretiens de collecte de données en tant qu'informateurs clés ; au lieu de cela, les bénéficiaires du DRF ont été impliqués dans le processus d'évaluation en tant qu'utilisateurs prévus de l'évaluation et, par conséquent, ils ont joué un rôle dans l'élaboration de la conception de l'évaluation. Ce degré de participation a permis à l'équipe d'évaluation d'obtenir rapidement une vision claire de ce que les OPH considéraient comme les principales priorités de l'évaluation. En outre, elle a favorisé la continuité de la communication tout au long du processus, en établissant une relation de confiance avec l'équipe d'évaluation, ouvrant ainsi la voie à des conversations franches entre les bénéficiaires et les évaluateurs. La manière dont certains bénéficiaires se sont engagés dans le processus a montré qu'ils considéraient l'évaluation comme une occasion d'influencer le travail du DRF. D'autres bénéficiaires étaient plus désireux de connaître les leçons et les recommandations de l'évaluation afin de les utiliser pour engager les donateurs et les partenaires externes. L'approche participative incluant les personnes handicapées a connu quelques accrocs, notamment la sous-estimation du niveau d'effort et du temps nécessaires pour s'engager avec les différents utilisateurs prévus, mais dans l'ensemble, elle a permis à l'équipe d'évaluation de tirer des enseignements inestimables sur la manière de mieux réaliser des évaluations qui ne laissent personne de côté.

# Réponse de la direction du DRAF/DRF

**Introduction**

Cette évaluation indépendante a fait progresser les efforts de l'organisation pour explorer des questions allant au-delà des critères d'évaluation du CAD de l'OCDE grâce à l'ancrage [d'une approche des données fondée sur les droits](https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/HRIndicators/GuidanceNoteonApproachtoData.pdf) et à l'application [d'approches d'évaluation participatives](https://www.betterevaluation.org/en/plan/approach/participatory_evaluation#:~:text=Participatory%20evaluation%20is%20an%20approach,the%20reporting%20of%20the%20study.), de [principes d'évaluation féministes](https://www.betterevaluation.org/en/themes/feminist_evaluation) et [d'une évaluation axée sur l'utilisation](http://betterevaluation.org/en/plan/approach/utilization_focused_evaluation). Alors que le DRF entre dans une nouvelle phase de croissance et une période de transition importante[[1]](#footnote-2), cette évaluation aidera l'organisation à continuer à soutenir les OPH pour faire progresser les droits des personnes handicapées. Les résultats de cette évaluation démontrent que l'assistance technique et la diversité accrue au sein du mouvement des personnes handicapées ont contribué à accroître la visibilité et l'efficacité des activistes handicapés. Les résultats confirment également une fois de plus que la manière dont le DRF met en œuvre ses principes par le biais d'approches participatives et basées sur la confiance a un impact sur les résultats de ses partenaires et de ses bénéficiaires.

Dans un souci constant d'apprentissage commun avec ses partenaires et ses bénéficiaires, et dans un effort pour élargir la compréhension de la défense des droits des personnes handicapées, le DRF a publié le rapport d'évaluation complet sur son site web et fournit un document sur les leçons apprises spécifiquement pour les bénéficiaires afin qu'ils l'utilisent dans leur plaidoyer et leur développement organisationnel. En outre, le résumé de l'évaluation et le résumé pour les bénéficiaires seront traduits en indonésien, en français et en népalais et seront disponibles dans une version facile à lire.

Nous souhaitons reconnaître et apprécier le temps et la contribution des OPH et des activistes qui ont contribué à cette évaluation en apportant leurs idées sur la conception de l'évaluation et dont les réalisations sont reflétées dans les résultats de l'évaluation. Nous tenons également à remercier l'équipe d'évaluation d'Universalia Management Group pour le temps et l'expertise qu'elle a consacrés à cette évaluation. Nous tenons également à remercier les bénéficiaires en Indonésie, au Nigeria et dans les pays insulaires du Pacifique, ainsi que les membres du groupe d'apprentissage sur la transformation du genre du DRF pour leur contribution à la conception de l'évaluation[[2]](#footnote-3).

**Points de vue de la direction sur les recommandations**

La direction est d'accord avec les conclusions et les recommandations générales de l'évaluation et prendra des mesures pour traiter les questions soulevées de manière appropriée et dans la mesure où la capacité de l'organisation le permet. Cette réponse est rédigée dans le contexte de la première année de mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique 2024-2029, qui définit une nouvelle théorie du changement, des piliers et des activités clés pour l'organisation.

**Recommandation 1 : Le DRF devrait fournir plus fréquemment et plus régulièrement aux bénéficiaires de subventions des occasions de se connecter, de partager leurs expériences et d'apprendre les uns des autres et des autres. Ce faisant, le DRF devrait maintenir une perspective intersectionnelle pour soutenir la diversité au sein du mouvement des personnes handicapées et le renouvellement du leadership des OPH.**

*D'accord*

Le DRF soutient les OPD et les mouvements de défense des droits des personnes handicapées pour qu'ils puissent se connecter en personne et virtuellement. Au cours des quinze dernières années, notre travail d'assistance technique a montré que des mouvements forts, résilients et diversifiés se forment lorsque les OPD et les mouvements de personnes handicapées sont soutenus pour se connecter et apprendre de l'expertise et des leçons des autres dans leurs efforts pour parvenir à la non-discrimination, à l'égalité des droits, à l'égalité des chances et à l'égalité d'accès pour leurs communautés.

Les [enquêtes annuelles du DRF auprès des bénéficiaires](https://www.disabilityrightsfund.org/learning-with-movement-partners/) et les consultations de l'AT du DRF montrent que les bénéficiaires demandent de plus en plus de soutien pour permettre le partage d'expertise entre pairs, alors que dans le passé, ils recherchaient des consultants externes pour contribuer au renforcement de leur travail.

Dans le cadre du nouveau plan stratégique, le DRF continuera à soutenir ses partenaires subventionnés pour qu'ils développent leurs connaissances, leurs analyses et leur plaidoyer en matière de droits des personnes handicapées, pour qu'ils renforcent les liens et l'apprentissage collectif et par les pairs, et pour qu'ils renforcent leurs organisations et leur viabilité. À l'avenir, le DRF prévoit d'embaucher une personne à temps plein et permanente pour un rôle de haut niveau dans le domaine de l'apprentissage par les pairs et de la connexion, afin de diriger ce domaine de croissance pour le DRF.

**Recommandation 2 : La DRF devrait maintenir - et, dans la mesure du possible, renforcer - son approche participative et dirigée par les bénéficiaires en matière d'octroi de subventions, d'assistance technique et de plaidoyer.**

*D'accord*

Dès sa création, le DRF a été conçu pour refléter le principe fondamental de participation du mouvement des personnes handicapées (rien sans nous). La participation des personnes handicapées et la valorisation de l'expertise inhérente à leurs expériences vécues sont intrinsèques au succès de la lutte contre le validisme. Au fil des ans, le modèle d'octroi de subventions du DRF a été documenté dans [un certain nombre de publications sur la pratique de l'octroi de subventions participatives](https://disabilityrightsfund.org/wp-content/uploads/DRF-Donors-Guide.pdf) et a été considéré dans des [évaluations antérieures](https://www.disabilityrightsfund.org/impact/) comme un facteur contribuant de manière essentielle à l'efficacité et à la pertinence du DRF.

L'une des principales intentions du plan stratégique 2024 - 2029 du DRF est de s'appuyer sur notre innovation et notre expertise en matière d'octroi de subventions participatives pour englober l'ensemble de notre travail. Grâce à une série de projets définis dans la stratégie, le DRF fera évoluer ses approches participatives en interne afin de renforcer l'accessibilité et l'inclusion et d'appliquer à son travail les principes de la philanthropie fondée sur la confiance. L'objectif de nos activités sera de recadrer nos partenariats au sein du mouvement des personnes handicapées, de cultiver une plus grande confiance et une plus grande solidarité, et d'apprendre et de s'adapter avec les bénéficiaires partenaires.

**Recommandation 3 : Au moment où le DRF élabore son nouveau plan stratégique, il convient d'accorder une attention particulière à l'adaptation de certains aspects de son modèle d'octroi de subventions et d'autres formes de soutien.**

*D'accord*

Au fil des ans, les types de subventions disponibles pour les OPH se sont élargis pour inclure un plus grand nombre et de nouveaux types de subventions (assistance technique, niveau intermédiaire, national, opportunité spéciale ou partenariats stratégiques). Comme indiqué ci-dessus, au cours de la première année du plan stratégique 2024-2029, le DRF modifiera son modèle d'octroi de subventions en faveur de la construction du mouvement, qui décrit les efforts futurs de l'organisation visant à promouvoir le renforcement du mouvement des personnes handicapées. Il s'agira notamment de collaborer avec les organisations de personnes handicapées, de promouvoir la diversité afin que toutes les personnes handicapées soient représentées, de développer le leadership afin de s'assurer que les nouveaux dirigeants sont soutenus, et de travailler en collaboration pour atteindre des objectifs communs. Ce nouveau modèle sera co-créé par le biais d'une approche participative qui implique les partenaires du DRF et qui englobe et aligne tous les domaines de notre travail. Les objectifs du nouveau modèle se concentreront sur des modèles de financement adaptés qui fournissent un financement plus flexible pour le soutien de base et prennent en compte des pratiques d'application et de reporting basées sur des principes.

**Recommandation 4 : Lorsque le DRF réexamine sa nouvelle stratégie d'assistance technique, elle devrait s'assurer que cette stratégie clarifie les attentes en matière d'AT, y compris les objectifs, les finalités, les résultats escomptés et les modalités d'accès à l'AT. Elle doit également s'assurer que l'approche de l'AT est cohérente avec les résultats attendus. Une fois la stratégie adoptée, il convient de créer des espaces réguliers pour la faire connaître au personnel et aux bénéficiaires. Elle devrait également se concentrer sur les priorités identifiées jusqu'à présent dans le projet de stratégie d'AT 2.0.**

*D'accord*

En 2022, le DRF a organisé une vaste consultation avec les bénéficiaires sur sa [première stratégie d'assistance technique](https://www.disabilityrightsfund.org/technical-assistance-learning-summary/). Plus de 70 OPH ont répondu à une enquête en ligne et 80 OPH supplémentaires ont été représentées dans quatre groupes de discussion régionaux. Au cours de ce processus de consultation, les bénéficiaires ont indiqué qu'ils avaient surtout besoin de subventions supplémentaires pour soutenir leurs activités de plaidoyer. En outre, les bénéficiaires ont souligné les avantages de l'échange et de l'apprentissage entre pairs, ainsi que des réunions de bénéficiaires, et ont demandé davantage d'opportunités pour de tels échanges. Il s'agit d'un changement significatif par rapport au passé, lorsque les bénéficiaires partenaires recherchaient principalement des consultants externes pour contribuer au renforcement de leur travail.

Depuis lors, le DRF a conceptualisé un pilier entier de son plan stratégique 2024-2029 pour approfondir notre modèle d'assistance technique afin que les OPD soient à l'origine de changements et de solutions par le biais de l'apprentissage par les pairs et de l'apprentissage collectif. Le DRF commencera à co-créer avec les bénéficiaires partenaires son évolution vers des opportunités d'apprentissage par les pairs et poursuivra ses efforts pour permettre le partage d'expertise et d'expérience entre pairs.

**Recommandation 5 : Pour remédier à la pénurie de prestataires d'assistance technique en matière d'inclusion du handicap, le DRF devrait, à court terme, continuer à établir une liste de prestataires d'assistance technique à identifier parmi les bénéficiaires de ses subventions. À long terme, le DRF, ses bénéficiaires et ses bailleurs de fonds de longue date pourraient envisager de développer des partenariats stratégiques avec un plus grand nombre d'acteurs afin de renforcer collectivement les capacités nationales en matière d'inclusion du handicap.**

*Partiellement d’accord*

Depuis le développement de la stratégie d’assistance technique du DRF, l’organisation a tenu une liste de prestataires d’assistance technique pour les bénéficiaires de subventions, dont beaucoup se concentraient sur la défense des droits de l’homme en général. Depuis 2021, la liste comprend de plus en plus d’acteurs du mouvement des personnes handicapées qui fournissent un soutien spécifique à la défense des droits des personnes handicapées. Le DRF continuera à constituer cette liste et à la co-créer avec les OPH. L’objectif de l’organisation est d’avoir une liste composée principalement d’OPH.

Pour soutenir les efforts du mouvement des personnes handicapées pour accroître leurs capacités, le DRF a développé un autre pilier de son plan stratégique 2024-2029 : ouvrir un espace pour défendre l’inclusion et la participation des personnes handicapées. L’ouverture de cet espace comprendra probablement la négociation de partenariats stratégiques entre les mouvements des personnes handicapées et d’autres mouvements. Cela nécessitera à son tour que le DRF plaide auprès des bailleurs de fonds pour un financement nouveau et plus important des acteurs du mouvement des personnes handicapées, ainsi que pour fournir des ressources aux acteurs du mouvement des personnes handicapées et à d’autres parties prenantes de la justice sociale afin de lutter contre le validisme et de renforcer les cultures d’accessibilité et d’inclusion. Le DRF, à lui seul, n’est pas en mesure de lutter contre le validisme et de favoriser l’expertise en matière d’inclusion des personnes handicapées auprès des différents acteurs. Il faut plutôt que les acteurs au sein et en dehors du mouvement des personnes handicapées agissent et changent. Les organisations de personnes handicapées et les partenaires communautaires doivent travailler en solidarité avec les autres mouvements et les parties prenantes concernées elles-mêmes pour faire avancer le processus dans un cycle positif et auto-renforçant d’apprentissage par les pairs et collectif, de partenariats stratégiques et de plaidoyer.

**Recommandation 6 : Pour fortifier la dynamique de diversification du mouvement des personnes handicapées, le DRF peut accompagner son soutien à la sensibilisation par un soutien au renforcement des capacités en matière de diversité et d’intersectionnalité des dirigeants des OPH jusqu’au niveau local.**

*D’accord*

Comme indiqué ci-dessus, le DRF a développé un pilier de son plan stratégique 2024-2029 pour ouvrir un espace de plaidoyer en faveur de l'inclusion et de la participation des personnes handicapées. Cela nécessitera que le DRF travaille avec les bénéficiaires pour co-créer un modèle de soutien aux responsables des ressources des OPH marginalisées afin de lutter contre le validisme et de renforcer les cultures d'accessibilité et d'inclusion.

En outre, le DRF comprend qu'il existe des formes de soutien essentielles qui peuvent être exploitées par le DRF pour contribuer au renforcement des mouvements de personnes handicapées, mais nos principes signifient que nous comprenons également que la participation est le fondement de mouvements de personnes handicapées plus forts. En pratique, cela signifie que nous reconnaissons que le renforcement des capacités et la diversification du mouvement sont dus en grande partie à la volonté et au leadership des militants des droits des personnes handicapées eux-mêmes. Par exemple, lors de la réunion des bénéficiaires des pays insulaires du Pacifique de 2023, les bénéficiaires ont noté leur « mouvement local pour l'inclusion » et ont appris d'un bénéficiaire pionnier, Disability Pride Hub. Alors que le DRF cherche à aider les OPH à libérer leur pouvoir et à célébrer la diversité, nous travaillerons en partenariat avec les dirigeants des OPH.

**Recommandation 7 : La diversification du mouvement des personnes handicapées pourrait être renforcée par une plus grande collaboration entre les mouvements avec les groupes difficiles à atteindre et exclus, tels que les populations rurales, les groupes d’identification SOGIESC, les jeunes handicapés en tant que défenseurs d’eux-mêmes et d’autres types de handicap marginalisés.**

*D’accord*

En réponse aux besoins changeants et aux changements au sein du mouvement des personnes handicapées, le DRF a également fait évoluer son travail au cours des 15 dernières années pour mieux nous permettre de soutenir l’intérêt des OPH à apporter une plus grande diversité au mouvement. Par exemple, grâce aux [directives sur le genre DRAF/DRF](https://www.disabilityrightsfund.org/wp-content/uploads/2024/10/Gender-Guidelines-ImplementationPlan-050222-FINAL.pdf) ou à la [stratégie d’assistance technique](https://www.disabilityrightsfund.org/technical-assistance-learning-summary/), le DRF a transformé des stratégies internes en engagements externes envers nos bénéficiaires. En conséquence, un certain nombre d’étapes décrites dans nos directives sur le genre ont été dépassées. Nous continuerons de nous concentrer sur la pluralité au sein du mouvement, notamment par la co-création du nouveau modèle du DRF en invitant des bénéficiaires qui représentent des groupes ou se concentrent sur des questions alignées sur les priorités transversales décrites dans le nouveau plan stratégique 2024-2029. Pour en savoir plus sur les thèmes transversaux, voir la réponse du DRF à la recommandation 8 ci-dessous.

**Recommandation 8 : Pour étendre la collaboration entre le mouvement des personnes handicapées et d’autres mouvements de justice sociale, le DRF peut investir dans le plaidoyer en faveur d’une plus grande intégration du handicap dans des espaces qui ne sont pas encore inclusifs, par exemple au sein des mouvements de défense des droits des femmes et dans les forums sur le changement climatique.**

*D’accord*

En près de 15 ans d’existence, le DRF a réalisé des progrès significatifs dans le renforcement des capacités des partenaires bénéficiaires et des mouvements nationaux et régionaux de défense des personnes handicapées. Cependant, les concepts et les pratiques d’inclusion des personnes handicapées continuent de prendre du retard dans le développement international ainsi que dans les mouvements traditionnels de défense des droits et de justice sociale. Pour remédier à cela, le DRF se concentrera sur sept nouvelles priorités transversales : 1) être solidaire des peuples des Premières Nations ; 2) promouvoir l’égalité des sexes ; 3) exiger la justice climatique ; 4) lutter contre la discrimination raciale ; 5) faire progresser les droits des personnes handicapées avec diverses SOGIESC ; 6) promouvoir les droits et la participation des jeunes ; et 7) lutter contre la pauvreté et les inégalités. En outre, le DRF élaborera une stratégie spécifique de plaidoyer auprès des donateurs et réorganisera son équipe de programme pour soutenir ces nouveaux domaines d’intérêt.

**Engagement du DRF**

Le personnel et le conseil d'administration du DRF sont pleinement engagés envers notre vision et envers les OPH et les militants qui défendent continuellement les droits des personnes handicapées. Nous valorisons l'apprentissage par les pairs, la participation et le principe selon lequel l'apprentissage des réussites et des échecs est un puissant moyen de transformation. De plus, nous continuerons d'être ouverts et réactifs pour nous adapter aux nouvelles opportunités, améliorer nos pratiques et répondre aux besoins de nos bénéficiaires.

Nous nous engageons à ajuster, autant que possible en fonction de nos réponses ci-dessus, les processus que les OPH, les gouvernements nationaux et les autres parties prenantes ont soulevés dans le cadre de cette évaluation. Pour nous tenir responsables envers les OPH et les militants qui ont participé à cette évaluation, le personnel concerné du DRF mènera un processus de réflexion régulier sur l'adoption des recommandations et informera les partenaires concernés des progrès dans ces domaines, selon les besoins.

1. Cette période de transition est marquée par les éléments suivants : le conseil d'administration du DRF se concentre davantage sur la gouvernance politique, s'éloignant de l'approche du comité de gestion des années de démarrage ; le conseil d'administration n'a nommé que le deuxième directeur exécutif de l'organisation, ce qui constitue un profond changement de leadership ; davantage de membres du personnel ont été nommés dans des pays autres que les États-Unis, augmentant ainsi la diversité de l'équipe ; et le DRF passe du statut de petite organisation en phase de démarrage à celui d'organisation établie de taille moyenne, ce qui nécessite le passage à des structures et processus plus formels et institutionnalisés, étant donné que la complexité de la structure organisationnelle a évolué. [↑](#footnote-ref-2)
2. Pour les membres du groupe d'apprentissage sur la transformation du genre, voir le tableau 8 du rapport complet. [↑](#footnote-ref-3)